

Quelle culture du dialogue dans les entreprises suisses?

Editorial

"Il est souvent difficile d'être ouvert et constructif, lorsque l'on fait l'objet de continuelles attaques" soupirait Daniel Vasella alors que des membres de Greenpeace à l'entrée de l'assemblée générale de Novartis étaient en train de découper une tourte géante, symbole des décharges chimiques du groupe et que des actionnaires à l'intérieur de la salle exigeaient que soient assainies immédiatement les décharges chimiques de la région bâloise. Toutefois, affronter la critique relève aujourd'hui, de manière incontournable, des tâches et devoirs des équipes dirigeantes de grosses entreprises.

Les interventions faites durant les assemblées générales 2004 par les membres d'ACTARES ont été très instructives sur le degré de culture du dialogue dans les entreprises suisses. Parmi l'expérience la plus négative, relevons celle de l'assemblée générale de Nestlé. Cette assemblée a été un exemple de mauvais dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise. Ainsi Nestlé n'a pas laissé la représentante de l'association pour la défense de l'alimentation infantile, IBFAN (International Baby-Food Action Network) reprendre la parole après avoir reçu une réponse incomplète de la direction à la suite de son intervention. Prétexte donné: "l'assemblée générale n'est pas un club de débats mais une assemblée d'actionnaires". De même, le représentant du Groupe de travail Suisse-Colombie (Arbeitsgruppe Schweiz-Kolumbien) n'a pas été autorisé à résumer en allemand l'exposé en espagnol d'un représentant syndical colombien. Le ton général à l'encontre des autres représentants d'associations ou de syndicats était en général cassant et agressif.

Toute différente a été l'attitude des autres entreprises où ACTARES est intervenue et de Novartis en particulier. Bien que la question des décharges chimiques de la firme fasse actuellement

une mauvaise publicité à l'entreprise et que, lors des dernières semaines avant l'assemblée générale, elle ait subi de nombreuses critiques de comités d'habitants et d'organisations non gouvernementales, le ton lors de l'assemblée générale s'est efforcé d'être aimable et conciliant. La direction a fait part de son point de vue sur le problème sans agressivité. Cela n'implique pas forcément une solution au problème mais cette manière d'être offre une bonne base pour poursuivre les discussions de façon constructive et évite que chacun ne campe sur ses positions.

Sommaire

Editorial: Quelle culture du dialogue dans les entreprises suisses?	1
Chimiques et pharmaceutiques bâloises Nécessité d'assainir les décharges chimiques	2-3
Campagne présidentielle aux Etats-Unis Les grandes banques misent sur le mauvais cheval	4
Nestlé Meilleures relations avec les syndicats demandées	5
Kiosk AG Salaires minimaux trop bas et travail sur appel	6
Syngenta Discussions autour du paraquat	7-8
Projet AAA Aller aux Assemblées générales avec ACTARES	8
Serono Visite à Corsier-sur-Vevey	9
Secrétariat de Genève Nouvelle responsable	10
AG d'ACTARES Date à retenir	10

Chimiques et pharmaceutiques bâloises Nécessité d'assainir les décharges chimiques

ACTARES a soulevé devant les assemblées générales de cinq entreprises chimiques et pharmaceutiques le problème des décharges sauvages de produits toxiques, problème bien connu de la population de la région bâloise. Les actionnaires ont exigé de la part des conseils d'administration de Novartis, Ciba Spécialités Chimiques, Clariant, Roche et Syngenta d'en finir avec les interminables négociations menées à ce propos et d'évacuer sans délai les décharges peu sûres dans lesquelles la chimie bâloise s'est débarrassée sans scrupule de ses déchets toxiques, au cours des années quarante et cinquante.

La problématique des décharges polluantes sauvages de la région bâloise est connue de longue date: des résidus dangereux ont été enterrés au Roemisloch à Neuwiller (en France voisine), à la Feldrebengrube à Muttenz, au Hirschacker à

certes réduit la pollution du Rhin, qui jusqu'alors était utilisé comme décharge sauvage mais est à l'origine de l'insécurité actuelle car les décharges des années 50 ne sont pas étanches. Elles colorent les cours d'eau, polluent l'environnement, et présentent un réel danger pour la santé et pour l'environnement. Les 13'000 tonnes de dépôts chimiques de la Feldrebengrube reposent même dans la zone de la nappe phréatique à proximité immédiate de la prise d'eau de Hard et menacent ainsi l'eau potable de Bâle.

Mouvement de résistance

Un large mouvement de résistance contre ces décharges s'est constitué dans la région, au cours des dernières années et s'est encore renforcé ces derniers mois. Le comité de citoyens "Chemiemüll weg" a fait signer récemment une pétition pour demander l'évacuation immédiate des déchets chimiques.

Il a recueilli dans certaines communes les signatures de près de la moitié des habitants!

L'organisation environnementale Greenpeace a présenté aux entreprises de la chimie des résultats d'analyses qui n'ont pu confirmer les résultats rassurants de celles qu'elles avaient faites elles-mêmes dans leurs propres laboratoires. De son côté, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) a exprimé l'opinion que l'industrie ne pourrait dans la plupart des cas pas éviter un assainissement des décharges.



Des actionnaires exigent un assainissement rapide des décharges bâloises (photo : ACTARES)

Grenzach (en Allemagne voisine) et dans d'autres décharges des environs de Bâle. Dans les années 40 et 50, les entreprises dont sont issues les entreprises chimiques et pharmaceutiques actuelles ont déposé leurs déchets de productions dans d'anciennes carrières ou gravières et en surface, et ce, dans les trois pays de la région bâloise. Cette méthode a

Les entreprises de la Chimie Bâloise insistent sur le fait qu'elles vont assumer leur responsabilité pour leurs anciennes décharges. Leurs actions concrètes donnent plutôt l'impression qu'elles cherchent à repousser dans le temps l'assainissement des décharges, à sous-estimer la pollution des nappes phréatiques, à minimiser leur responsabilité au lieu

de mettre sur pied une gestion de projet active et ambitieuse, apte à mettre rapidement un terme au problème des résidus chimiques dans la région. Cette attitude cadre mal avec les principes affirmés par toutes ces entreprises de prendre au sérieux leur responsabilité vis-à-vis de l'environnement.

Cinq entreprises concernées

ACTARES a saisi l'occasion de soulever ce problème devant les assemblées générales de Novartis, Ciba Spécialités Chimiques, Clariant, Roche et Syngenta, et de porter un regard critique sur la manière dont la question a été traitée jusqu'à aujourd'hui. C'est à dessein que les assemblées de toutes les entreprises concernées cotées en bourse ont été visitées. En effet, c'est principalement Novartis, l'entreprise la plus importante et la plus directement concernée qui avait subi jusqu'ici le feu de la critique, et les autres entreprises concernées pouvaient ainsi se tenir en retrait derrière leur "grande sœur".

Les interventions des actionnaires ont été reçues positivement par les différentes assemblées. Les directions des entreprises, dans la plupart des cas, se sont efforcées de montrer leur ouverture d'esprit sur les solutions à apporter au problème.

La définition la plus précise de cette position revient à Daniel Vasella de Novartis. Il s'est dit convaincu que la seule solution définitive est l'évacuation des décharges. D'autres se sont montrés moins engagés, reprenant leurs anciens arguments,

à savoir que l'industrie chimique ne serait que partiellement responsable du contenu des décharges, taisant le fait que c'est leur part de déchets qui rend l'assainissement de l'ensemble de la décharge nécessaire. Globalement, les réponses ont fait état de la nécessité d'études de risques plus approfondies, qui pourraient prendre plusieurs années.

Mesures urgentes à reconnaître

Nous souhaitons que l'expression de la volonté des actionnaires puisse contribuer tout de même, en coulisses, à ce que dans les entreprises concernées la nécessité urgente de mesures concrètes soit reconnue, et que les programmes d'assainissement des décharges soient accélérés.



Des militantes et militants de Greenpeace accueillent les actionnaires avec une tourte géante de déchets (photo : ACTARES)

Il nous semble que dans des cas où un doute subsiste, les entreprises devraient accepter un élargissement de leur champ de responsabilité, au-delà de ce qu'une analyse pointilleuse pourrait prouver, pour permettre une solution rapide du problème.

Campagne présidentielle aux Etats-Unis Les grandes banques misent sur le mauvais cheval

Rien de nouveau à ce que les banques suisses s'immiscent dans la politique. En revanche, qu'UBS et Crédit Suisse fassent partie des plus gros bailleurs de fonds de la campagne de George W. Bush laisse pantois. Quelle peut être la compatibilité entre son programme et les principes du développement durable ? Les soutiens généreux apportés par UBS et Crédit Suisse dans une campagne où les montants financiers jouent un rôle considérable indignent les actionnaires pour un développement durable.

Selon une enquête du Center for Public Integrity, UBS apparaît au 5ème rang des entreprises qui soutiennent financièrement la campagne de George Bush, le Crédit Suisse à la 7ème place. Devant les banques suisses figurent uniquement des entreprises étasuniennes comme Pricewaterhouse Coopers, Merrill Lynch ou la défunte Enron.

Selon les actionnaires responsables, le soutien à la campagne présidentielle de Bush par les grandes banques n'est pas compatible avec leur adhésion au Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU. C'est pourquoi, ils ont demandé lors des assemblées générales s'il ne serait pas adéquat de renoncer aux financements des campagnes présidentielles ou, au moins, de soumettre les propositions des candidats à une analyse préalable. Ceci permettrait de juger dans quelle mesure les candidats et les partis s'engagent en faveur d'une stabilité politique à l'échelle mondiale et pour une économie durable, notamment concernant la mise en oeuvre des conventions de l'ONU sur la protection du climat et la conservation des espèces, le respect des droits humains et des droits des communautés, le soutien à l'ONU pour la prévention des conflits et la poursuite des criminels de guerre. D'après ces critères, les résultats de l'analyse du candidat Bush laisseraient à désirer.

Bonus annuel contre soutiens aux partis?

Lors des présidentielles 2000, les banques avaient pu investir directement dans la campagne. Pour l'élection 2004, de nouveaux mécanismes de

financement sont entrés en vigueur. Une loi sur le financement des campagnes électorales a été votée en 2002. Elle interdit aux personnes privées, aux entreprises, aux associations et autres groupements d'intérêt le don de gros montants. Auparavant les sommes étaient illimitées pour le soutien d'un candidat (on les qualifiait de "Soft Money"). Actuellement, les montants maximum autorisés sont de \$ 2'000.- pour un candidat et \$ 5'000.- pour un parti. Des personnes sont tout spécialement désignées pour la collecte de fonds et rangées dans deux catégories selon le montant de leurs collectes. Il s'agit d'un cercle fermé d'individus qualifiés de "Pioneers" (pionniers) ou "Rangers" et capables de collecter respectivement plus de \$100'000 ou \$ 200'000.- auprès des collaboratrices et collaborateurs. Au sein des banques suisses, ce sont de hauts responsables qui s'attèlent à cette tâche. Parmi ces "super fundraisers", relevons John Mack (co-directeur général du Credit Suisse Group) et Patrick Durkin (directeur exécutif du Credit Suisse First Boston) ainsi Joseph Grano (président et directeur général d'UBS Wealth Management). Grâce à l'activisme de ces derniers, les grandes banques suisses peuvent figurer en bonne place sur la liste des principaux donateurs de Georges W. Bush.

Pas d'influence sur les collaboratrices et collaborateurs

La réponse aux questions et suggestions d'ACTARES n'a rien eu d'étonnant. Les deux banques ont indiqué que le plus gros montant avait été alloué cette année pour le meeting du Parti républicain à New-York (Crédit suisse: \$ 200'000.- ; UBS : \$ 500'000.-). Pour celui du parti démocrate, le soutien d'UBS a été moindre (\$ 200'000.-) car l'organisation y aurait été moins chère, le Crédit suisse n'apportant apparemment aucun soutien. Les deux banques ont souligné n'avoir aucune influence sur les dons privés des employés. Selon le décompte du Crédit suisse concernant la campagne 2000, George Bush et les Républicains auraient reçu autour de 1,4 millions de dollars contre 193'000 à Al Gore et aux Démocrates (soit six fois moins).

Nestlé

Meilleures relations avec les syndicats demandées

Lors de l'assemblée générale de Nestlé, Catherine Herold, présidente d'ACTARES, a pris la parole pour demander que l'entreprise étende au reste du monde les accords signés au plan européen avec l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA), faïtière syndicale du secteur.

ACTARES juge important que soient passés des accords avec syndicats et fédérations syndicales afin d'optimiser la qualité des relations avec les collaboratrices et collaborateurs et assurer ainsi la durabilité de l'entreprise. Un tel engagement serait un signal clair de la prise en compte des intérêts et des droits de tous les salariées et salariés de Nestlé à travers le monde.

ACTARES a été en effet très préoccupée de lire dans la presse que des filiales de Nestlé de différents pays ont des conflits avec leurs personnels et leurs représentants syndicaux. A titre d'exemples:

- En Russie (2004), le responsable du syndicat d'une usine vient d'être licencié, notamment pour avoir protesté contre les mauvaises conditions de sécurité. La direction locale de l'usine menace de ne pas renouveler des contrats de travail à durée déterminée à tous ceux et toutes celles qui soutiendraient le syndicat.
- En Corée (2003), suite à une grève du personnel qui réclamait des augmentations de salaires et une plus grande participation aux décisions le concernant, Nestlé Corée avait menacé de délocaliser ses usines coréennes. Ceci contrevient aux principes de l'OCDE. Une plainte, déposée par l'UITA aux Points de contact de l'OCDE en Suisse et en Corée à l'automne 2003, est toujours pendante. Le travail a finalement repris en Corée.
- Au Salvador (2003), les conflits syndicaux nés de la décision de Nestlé de fermer une usine n'ont pu être résolus qu'à la suite d'une campagne internationale lancée notamment par l'UITA.

Adhésion à l'UITA requise

Une meilleure collaboration avec les représentants syndicaux du personnel, permettrait sans doute

d'éviter que des situations de conflits ne dégénèrent au point de contrevirer aux principes du Global Compact auxquels Nestlé a adhéré de même qu'aux conventions fondamentales de l'OIT et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales. ACTARES est heureuse de voir qu'un cadre de reconnaissance et de négociation existe au niveau européen avec l'UITA qui représente la vaste majorité des employées et employés syndiqués de Nestlé. L'association souhaitait savoir dans quels délais, Nestlé comptait étendre formellement cet accord aux autres continents.

En guise de réponse, M. Brabeck s'est limité à commenter l'un ou l'autre des exemples donnés, en s'étendant particulièrement sur les problèmes en Colombie, alors qu'ils avaient été à peine évoqués dans l'intervention, et en minimisant - à notre sens - l'ensemble de la problématique. Il a, par ailleurs, fait remarquer que le respect des droits syndicaux n'impliquait pas de devoir satisfaire toutes les revendications et que certains syndicats n'avaient pas compris qu'une entreprise comme Nestlé devait aussi gagner de l'argent. De plus, il lui semblait inévitable qu'il y ait des conflits de temps à autre compte-tenu du nombre d'employés et de syndicats présents. Sur la question posée précisément, il n'y a donc pas eu de réponse, bien que le thème de l'intervention ait été communiqué à Nestlé deux jours avant son AG.

Ensuite, M. Rainer Gut, président du Conseil d'administration, a souhaité clore le chapitre " syndicats " alors même qu'un intervenant colombien s'était annoncé. Ce dernier a finalement réussi à prendre la parole. En revanche, un autre intervenant qui s'était aussi annoncé pour faire une traduction résumée de l'espagnol en allemand n'a pas eu le droit de s'exprimer.

Des neuf AG où nous sommes intervenus ce printemps, seule celle de Nestlé nous a déçus par le fait que nous n'avons pas reçu de réponse précise à notre question. Nous chercherons à en recevoir une par écrit.

Kiosk AG

Salaires minimaux trop bas et travail sur appel

Février 2004, Kiosk AG, entreprise du groupe Valora, fait les gros titres des journaux. Les collaboratrices et collaborateurs se plaignent, en effet, d'un climat de travail déplorable et de se voir fréquemment fixer leurs horaires de travail à très court terme. La presse dénonce également le bas niveau des salaires, même pour les employées de longue date. L'assemblée générale de Valora a été l'occasion d'apprendre qu'il n'y aurait plus de salaires inférieurs à Fr. 3'300.- depuis ce mois d'avril.

"Depuis que je travaille ici, je suis extrêmement anxieux et j'ai chaque matin une barre à l'estomac". Ce type de déclarations, paru dans la presse en février, a décidé ACTARES à prendre part à l'AG de Valora. Selon les médias, un mauvais climat de travail aurait régné à la centrale de distribution de Kiosk AG à Muttenz. L'un des plus graves problèmes soulevés était celui de l'organisation des temps de travail. Les employés, même ceux sous contrats à durée indéterminée, se seraient vus, selon les besoins de l'entreprise, demander des heures supplémentaires à très court terme ou être renvoyés à la maison, rendant ainsi impossible l'organisation de loisirs et la planification de la vie familiale. Les relations avec les employés auraient été empreintes de méfiance, la menace de licenciement pesant sur leurs têtes comme une épée de Damoclès. Enfin, la firme aurait refusé de signer une convention collective et certains employés et employées, même les plus anciens, auraient reçu des salaires nets inférieurs à Fr. 3'000.-.

Situation intenable

ACTARES lors de l'AG de Valora à Berne a dénoncé cette situation intenable. Ce n'est, en effet, pas au personnel de subir les conséquences de la première perte que connaît le groupe depuis son existence

centenaire. Les mauvais résultats ne sont pas dus à un manque d'engagement des collaboratrices et collaborateurs mais à une stratégie, vouée à l'échec, d'expansion en Allemagne, USA et en Suisse. Cette dernière a conduit Valora à devoir provisionner des millions de réserves.

ACTARES a donc demandé au Président du Conseil d'administration, Peter Küpfer, de "transformer Valora en un employeur loyal", à savoir : fixer des horaires de travail clairs, en particulier à Muttenz, et payer aux employées des kiosques de l'ensemble de la Suisse des salaires corrects. En outre, il serait temps que, comme dans les autres entreprises de la branche, les salaires et les temps de travail soient réglés par une convention collective. Il serait important de publier régulièrement des informations sur les progrès en matière de politique du personnel. ACTARES a également demandé qu'à l'avenir les progrès faits en matière d'amélioration des conditions de travail soient intégrés dans le chapitre "Responsabilité sociale" du rapport d'activités.

Selon la réponse du représentant du CEO, Josef Jungo, il n'y aurait plus chez Valora, depuis deux ans, de salaires inférieurs à Fr. 3'000.-, ni, depuis le 1^{er} avril de cette année, de salaires inférieurs à Fr. 3'300.-. Il n'est pas entré en matière sur notre demande d'une convention collective et a nié qu'il y ait un mauvais climat de travail à Muttenz. L'irrégularité des horaires de travail serait incontournable suite à l'introduction d'une nouvelle organisation du travail. Elle serait, en outre, conditionnée par le temps. Ainsi, par exemple, lorsqu'il neige en stations, les ventes de journaux et magazines doubleraient dans les kiosques. ACTARES va vérifier ces données.

Syngenta Discussions autour du paraquat

Syngenta défend bec et ongles son herbicide Gramoxone à base de paraquat. Ce produit hautement toxique représente plusieurs centaines de millions de francs de son chiffre d'affaires. Le produit est sûr, s'il est utilisé correctement. Problème : Syngenta ne peut pas garantir que les milliers de travailleuses et travailleurs agricoles qui en font usage quotidiennement suivent correctement les instructions. Dans ces conditions, un nouvel accident grave dû au Gramoxone n'est pas exclu.

Le paraquat est un herbicide "total" vendu par Syngenta sous le nom de Gramoxone. Il est notamment utilisé avant les semailles pour éliminer toutes les mauvaises herbes dans les champs. Les agricultrices et agriculteurs lui trouvent plusieurs avantages: en l'espace de quelques heures, ce produit détruit les feuilles d'une plante tout en laissant ses racines intactes ; il est résistant à la pluie mais perd son effet au contact de la terre ce qui permet de semer dès le lendemain de son utilisation.



Nécessité de suivre des consignes strictes de sécurité



Gramoxone : un herbicide hautement toxique

Son grand inconvénient est sa haute toxicité. Une part importante des accidents liés aux pesticides est à attribuer au paraquat. Son ingestion est mortelle et il n'existe pas d'antidote. D'autre part, utilisé au moyen de matériel de pulvérisation défectueux ou sans vêtements de protection, il entraîne des effets néfastes comme de graves brûlures ou des lésions oculaires. De nouvelles études s'interrogent même sur les liens entre le paraquat et le cancer ainsi qu'entre le paraquat et la maladie de Parkinson.

La Déclaration de Berne et Pesticide Action Network (PAN) mènent une campagne pour l'interdiction de produits à base de paraquat. PAN classe le paraquat parmi les produits à retirer de la vente. Syngenta au contraire est convaincu par son produit. Elle affirme qu'utilisé conformément aux instructions et avec précautions, ce produit est sans danger. Il est vrai que Gramoxone (à base de paraquat) permet à Syngenta de réaliser plusieurs centaines de millions de chiffre d'affaires et ce malgré le fait que ce produit ne soit plus protégé par un brevet. Comme son prix est bas, Syngenta espère ouvrir de nouveaux débouchés en Chine et dans les pays à bas revenus.

De son côté, ACTARES a pris contact avec Syngenta à propos du paraquat. Nous avons été invités à deux reprises au siège de la firme pour traiter de la question. La première fois, sept employés ont passé deux heures à donner des explications détaillées à propos du paraquat et du Gramoxone. Si toutes les questions n'ont - faute de temps - pas pu être abordées, nous sommes repartis chargés de prospectus hauts en couleurs, avec la promesse que les questions restées en suspens recevraient une réponse par écrit. La seconde rencontre s'est déroulée en présence d'experts et d'utilisateurs de paraquat provenant de Chine et de Martinique (F). Les présentations n'étaient pas très instructives. Par contre, Syngenta nous a autorisés à nous entretenir avec les délégations sans la présence de représentants de Syngenta.

Cette rencontre s'est révélée très riche pour les deux parties. Les délégations chinoise et martiniquaise n'avaient jamais entendu parler de

campagnes contre les produits à base de paraquat. Chez eux, des organisations telles qu'ACTARES et la Déclaration de Berne n'existent pas. Chinois et Martiniquais nous ont expliqué en quoi le paraquat pouvait leur être utile et démontré qu'avec une bonne formation, du matériel sûr et un suivi régulier, les travailleuses et travailleurs pouvaient utiliser l'herbicide sans risque. Ce serait le cas en Martinique où le paraquat est utilisé dans les plantations. La question de l'utilisation sûre de l'herbicide par les petites exploitations agricoles reste cependant ouverte. En Chine par exemple, Syngenta n'est pas en mesure de former les milliers d'utilisatrices et utilisateurs de son produit. La firme a certes mis en place des programmes touchant chaque année 40 à 50'000 personnes dans la province du Sichuan, mais cette dernière compte 85 millions d'habitants dont 75 millions de paysannes et paysans! Syngenta ne nous a pas (encore) convaincus. La discussion doit continuer.

Projet AAA

Aller aux Assemblées générales avec ACTARES

Le comité d'ACTARES propose d'organiser des rencontres autour d'un repas en commun, pour les membres et les personnes intéressées qui désirent s'impliquer plus activement, en particulier dans nos interventions en assemblées générales des entreprises. Ces rencontres auront lieu deux fois par année. La première sera organisée cet automne, à Zürich.

Le comité d'ACTARES souhaite ainsi resserrer les liens avec et entre les membres de l'association, dans la perspective d'un engagement plus large et d'un usage plus actif des droits des actionnaires.

La rencontre débiterait en fin d'après-midi par une information sur nos interventions en assemblées

générales, et une évaluation de leur impact auprès des directions des entreprises et des médias.

Après un repas en commun, les participants seront amenés à définir et à préparer les actions futures. Les frais de l'organisation de ces rencontres seront pris en charge par les participants (organisation, repas). Ceux qui ne pourraient nous rejoindre à cette occasion peuvent bien sûr soutenir financièrement ce nouveau programme d'activité.

Des précisions seront fournies lors de la prochaine assemblée générale d'ACTARES le jeudi 30 septembre à Berne (Hôtel Kreuz, 18 h 30). Ce sera aussi pour nos membres l'occasion de nous faire part de leurs remarques et suggestions.

Le comité

Serono Visite à Corsier/Vevey

A la suite des contacts d'ACTARES avec Serono, l'entreprise nous a proposé de visiter le "Serono Biotech Center" de Corsier-sur-Vevey (VD). Une petite délégation d'une dizaine de nos membres s'y est rendue au mois de février et a été reçue par le directeur du site ainsi que les cadres de l'entreprise compétents sur les questions nous intéressant. Une présentation théorique de l'entreprise, en général, et du site de Corsier, en particulier, a été suivie par une visite des installations et des laboratoires.

C'est dans les années 80 que Serono oriente sa recherche vers les biotechnologies. Jusqu'alors sa spécialité était le traitement de l'infertilité notamment grâce à des hormones de croissance naturelle. Depuis 1987, l'entreprise est cotée en bourse en Suisse et depuis 2000 à New-York. Elle est présente dans 45 pays avec 4'664 collaborateurs et collaboratrices répartis comme suit : 32 % dans le secteur de la production, 24 % dans la recherche et développement, 36 % dans le secteur commercial et 8 % dans le secteur " Corporate ". Ses quatre domaines thérapeutiques sont : la reproduction, la neurologie (traitement de la sclérose en plaques), la croissance (lutte contre le nanisme) et les nouvelles thérapies contre le psoriasis et l'arthrite rhumatoïde.

A la suite de la présentation théorique, nos membres ont fait part de leurs réflexions et demandes de complément d'informations.

Social

- Politique familiale et structures de garde : il n'y a pas de garderie à Corsier mais elle est planifiée sur le site de Sécheron (GE) qui est en voie de réalisation. Serono a sa propre caisse d'allocation familiale.
- Temps partiels : le responsable a affirmé répondre positivement aux demandes de temps partiel (de 40 à 90 %) en précisant que l'environnement de travail était propice à ce type de répartition compte-tenu du fait qu'il n'y a pas d'horaires fixes.
- Formation continue : l'entreprise offre 2,5 jours de formation offerts par personne et par an en moyenne.
- Profil des employées et employés: sur les 216 collaboratrices et collaborateurs du site, 63 %

sont suisses, 21 % français, les 16 % restant se répartissent entre 15 nationalités. Il y a 33 % de femmes et 67 % d'hommes. Les femmes sont présentes dans tous les secteurs sauf celui des services techniques.

- Moyenne d'âge des collaborateurs et collaboratrices du centre : 34 ans.
- Politique des salaires et répartition par genre : Serono veut être attractive et fait en sorte d'offrir des salaires de 20 % supérieurs à la concurrence. La classification des postes et des fonctions entraîne une fourchette de salaires applicable quels que soient le sexe ou la nationalité de la personne.
- Modulation du prix des médicaments en fonction du pouvoir d'achat: le prix est négocié avec les autorités de chaque pays. Un des intervenants a fait remarquer que de toute façon ne sont vendus que des produits qui sont remboursés par la sécurité sociale des différents pays.

Environnement¹

- Incitation à prendre les transports publics: Serono essaie d'encourager le recours aux transports en commun ce qui n'est pas facile compte-tenu de la situation géographique du site, loin du centre de Vevey. 90 % du personnel se rend au travail avec un véhicule personnel. Un forum sur la mobilité douce est prévu pour réfléchir à la question.
- Rapport environnemental : bonne nouvelle, des informations environnementales seront fournies sur le site internet courant 2004 et seront régulièrement actualisées. Un rapport sur support papier destiné à l'extérieur de l'entreprise n'est pas encore prévu. Ce thème tient particulièrement au cœur de notre association puisque ACTARES réclame un tel rapport depuis qu'elle a été créée en 2000. En revanche, les informations sociales et environnementales tiennent une plus large part que l'an dernier dans le rapport d'activités de l'entreprise.

¹ Voir également les informations parues dans la *Lettre d'information* n°8

Secrétariat de Genève Nouvelle responsable

C'est avec regret que nous vous annonçons que Sophie de Rivaz a décidé de quitter ses fonctions à ACTARES à la fin juin 2004. En effet, elle restera liée, pour nous, à la création et au démarrage d'ACTARES qu'elle a largement contribué à assurer par ses très grandes compétences et son considérable engagement personnel, ceci pendant 6 ans. Elle a d'abord travaillé avec le comité de CANES, dès le mois de mai 1998 à la construction du projet d'ACTARES, avant d'en être sa première secrétaire exécutive dès mars 2000. Nous lui présentons nos vœux les meilleurs pour la suite de sa carrière.

Dès le 1^{er} septembre, Nicole Thonnard Voillat reprendra le flambeau. Membre d'ACTARES, ancienne déléguée du CICR, Nicole Thonnard a séduit le comité par son grand intérêt pour les questions de durabilité et sa formation dans le domaine de la gestion "durable" des entreprises, par ses compétences en relations publiques et ses connaissances linguistiques: tessinoise d'origine, Madame Thonnard pratique le français, comme l'allemand et le suisse allemand, à côté de l'anglais et d'autres langues. Nous nous réjouissons de sa collaboration.

Le comité

Assemblée générale d'Actares Date à retenir

La prochaine assemblée générale d'ACTARES aura lieu le jeudi 30 septembre de 19h00 à 22h00 à Berne (Hôtel Kreuz).

L'ordre du jour et les documents préparatoires parviendront à nos membres en temps voulu. Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette occasion.

Impressum

Lettre d'information n° 9

- Tirage: *français, 500 exemplaires; allemand, 500 exemplaires.*
- Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro: *Lara Cataldi, Christoph Buholzer, Sophie de Rivaz, Ruedi Jörg, Ruedi Meyer, Jean-François Rochat.*
- Impression: *sur papier recyclé à 100 %, coloration à base de pigments hydrodilué (-apartiva).*
- Cette lettre est diffusée à nos membres et toute personne intéressée.